



Bientôt le lancement de la première formation menant à la certification “Éduquer à l’environnement”

La branche ÉCLAT, sous l’impulsion du Collectif Français pour l’éducation à l’environnement vers le développement durable, lance une nouvelle certification « Eduquer à l’environnement ».

Fruit d’une mobilisation des partenaires sociaux et des acteurs du réseaux du CFEEDD, cette nouvelle certification apporte une réponse adaptée et pertinente aux besoins des employeurs du secteur depuis la disparition du BPJEPS spécialité animateur mention Éducation au développement durable.

La certification a pour objectif de permettre aux professionnels visés d’acquérir des compétences clés en éducation à l’environnement vers le développement durable :

1. Lecture critique des discours et des enjeux écologiques et environnementaux en lien avec un projet d’animation ;
2. Conduite d’une démarche d’étude du milieu en vue de la conception d’une animation
3. Préparation des animations dans le champ de l’EEDD, dans des lieux recelant un potentiel pédagogique en EEDD.
4. Conduite des animations dans le champ de l’EEDD (pédagogie du dehors, approches expérientielles, approches scientifiques...)

Durée minimum de formation

105 heures de formation théorique + 140 heures de stage pratique

Public visé

Professionnels de l'animation souhaitant exercer des missions d'éducation et d'animation d'activités d'initiation / découverte

Prérequis

Être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 au minimum ou d'une expérience professionnelle équivalente dans le domaine de l'animation, d'un diplôme de la filière JEPS, du domaine du sport (pleine nature) ou d'une expérience de l'animation et maîtriser les pédagogies actives issues de l'éducation populaire

Reconnaissance

1. Un dépôt au Répertoire Spécifique auprès de France Compétences est prévu à l'issue des phases d'expérimentation 2026/2027 porté par la CPNEF et l'organisme certificateur de la branche ÉCLAT
2. Elle pourra être organisée en complément d'un BPJEPS ASEC ou proposée de manière autonome.

Renseignements et inscriptions

Les deux organismes de formation retenus pour la mise en place des formations :

- **CPA Lathus : du 18 juin au 7 octobre 2026**

[La Voulzie, 86390 Lathus-Saint-Rémy](#)

Contact : cpa-lathus.asso.fr / 05.49.91.87.14

[Flyer CPA Lathus – Eduquer à l'environnement](#)

<https://www.cpa-lathus.asso.fr/formations-animation/environnement/eduquer-a-lenvironnement/>

- **L'ARDAM et le Merlet : du 7 septembre au 6 novembre 2026 à L'ARDAM**

Ecosite - bat 1, chemin de la Prade 34140 MEZE

Contact : Alexandra LOUIS à l'association Le Merlet

alexandra.louis@lemerlet.asso.fr Tel : 07 87 17 07 31

Financement

Pour les salariés de la branche ÉCLAT, les parcours de formation seront pris en charge par les fonds de la branche ÉCLAT via l'OPCO Uniformation.

Pour les autres cas de figure, se renseigner auprès des organismes de formation.